

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 septembre 2015 à 20 h 14 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

18-CC-2015-2016

SAINES HABITUDES DE VIE – RÉOLUTION D’APPUI

CONSIDÉRANT qu’au printemps 2008, la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) s’est dotée d’une politique sur les saines habitudes de vie, en tenant compte des orientations et des principes de la politique-cadre du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que l’objectif général prévu à la politique adoptée par le Conseil des commissaires de la CSMV est le suivant :

« contribuer à améliorer et à maintenir la santé des élèves et celle du personnel en favorisant un environnement scolaire propice au développement de saines habitudes alimentaires et d’un mode de vie physiquement actif »;

CONSIDÉRANT que le volet touchant à l’alimentation est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008;

CONSIDÉRANT le rapport émis, au printemps 2015, par le Vérificateur général du Québec et traitant de la promotion d’une saine alimentation comme mesure de prévention en santé;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs du milieu collaborent à la promotion d’une saine alimentation, dont le MEESR, le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, tel que mentionné à ce rapport;

CONSIDÉRANT que le rapport du vérificateur général traite notamment de l’accès à la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que l’Association pour la santé publique du Québec a également émis un avis s’intitulant « La zone-école et l’alimentation : des pistes d’action pour le monde municipal » ;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

d’APPUYER tout partenaire, notamment les villes situées sur le territoire de la CSMV et les organismes communautaires et du milieu de la santé, qui pose les gestes permettant à la CSMV d’atteindre les objectifs et principes prévus à sa politique sur les saines habitudes de vie, que ce soit pour le volet alimentaire ou pour le volet de l’activité physique.

Adoptée à l’unanimité

Fait et donné à Longueuil, ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille quinze.

Me Marylène Drouin
Secrétaire générale

Extrait du projet de procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine séance du Conseil des commissaires